

REGLEMENT DU TOURNOI EN SALLE du FC TAVANNES-TRAMELAN
Mouvement juniors 2 et 3 mars 2024 - HALLE DES SPORTS à Tavannes

1. Chaque équipe est composée au maximum de huit joueurs. Les matches se dérouleront à quatre joueurs, dont 1 gardien et 3 joueurs de champ sauf pour la catégorie F et G où il y aura 1 gardien et 4 joueurs de champ.
2. Pour la régularité du tournoi, la liste des joueurs annoncés peut être modifiée auprès du jury, au plus tard après le premier match de l'équipe.
3. Un joueur ayant disputé un match avec une équipe, ne pourra plus évoluer avec une autre équipe.
4. Un joueur expulsé du terrain peut être remplacé pendant le même match. Si 2 joueurs de la même équipe se font expulser pendant le match, ce dernier sera immédiatement arrêté par l'arbitre ; la rencontre sera perdue par forfait 0-3 pour l'équipe en question.
5. La règle du hors-jeu est supprimé, mais le corner se joue. Sur les coups francs, la distance du mur est fixée à 5 mètres. La balle peut être jouée contre les murs sans qu'elle soit remise en jeu, exception faite pour les locaux des remplaçants et pour les gardiens. La remise en jeu se fait du pied. Les autres règles seront signalées par l'arbitre avant la rencontre (exemple : penalty, limites du gardien ...) Les remplaçants sont placés dans les locaux du matériel, respectivement de leur camp.
6. Après un but marqué, la balle est rejouée au centre.
7. Les matches ont une durée de 8 minutes sans changement de camp. Une pause d'une minute sépare chaque rencontre. A la fin du tournoi, des matches de finales auront lieu.
8. En cas d'égalité de points entre les deux premiers de catégories ou de groupes, les équipes seront départagées comme suit :
 - a) si deux équipes sont à égalité de points, elles se départageront par des tirs de penalties. Chaque équipe tire 3 penalties par 3 joueurs différents, en cas d'égalité après cette série, on continue avec d'autres tireurs et ce, jusqu'à ce que les équipes soient départagées.
 - b) si trois équipes sont à égalité de points, elles se départageront **Primo** en confrontation directe ; si toujours à égalité **Secundo** à la différence des buts et si toujours égalité **Tertio** au goal-average.
 - c) en cas d'égalité dans un groupe pour les matches de classement, les équipes seront départagées comme ci-dessus.
9. Toutes les équipes devront se conformer à l'horaire fixé. En cas de retard, (2 minutes) le match sera perdu par forfait 3-0.
10. Tenue semblable par équipe si possible. **Savates à semelles noires interdites. Protège-tibias obligatoires.**
11. Afin de respecter l'ordre, il est interdit de pénétrer dans la Halle des Sports avec des boissons et de la nourriture.
12. Le FC Tavannes/Tramelan et sa section juniors déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte d'effets personnels.
13. **Toute équipe non présente au tournoi est amendable de fr. 150.—.**
14. Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés sur la place par le jury du tournoi. Les décisions seront sans appel et applicables immédiatement.

Tavannes, le 13 décembre 2023/EV

FC TAVANNES /TRAMELAN MOUVEMENT JUNIORS